**Cahier des charges et description des prestations pour baliseur / responsable de district / collaborateur/trice chemins de randonnée**

### 1. Description du poste

Baliseur ou responsable de district ou collaborateur/trice des associations cantonales de tourisme pédestre ...; responsable pour le district / secteur / commune …

### 2. Compétences

Contrôle à intervalles réguliers de la signalisation, des chemins et des ouvrages d’art (une fois par année à pied) conformément aux bases et instruments de travail mentionnés au chiffre 6.

### 3. Tâches

Signalisation

* **Contrôler et remettre en état** le balisage intermédiaire et la signalisation des chemins de randonnée
* **Annoncer** les dégâts majeurs / l’absence de signalisation, par ex. indicateurs de direction non lisibles, mauvais emplacements, absence de panneaux indicateurs de direction.

Chemins et ouvrages d’art

* **Contrôler** *[et, en cas de dégâts mineurs, remettre en état]* les chemins et ouvrages d’art ainsi que les environs afin d’assurer un **accès en toute sécurité**.
* **Annoncer les dégâts / travaux** *[*importants*]*tels que débroussaillage, mesures de construction (remplacement d’une balustrade, canaux de drainage etc.).

Types de revêtement et tracé

* **Annoncer** les:
  + Modifications du revêtement (transformation d’un chemin de randonnée pédestre en un chemin avec revêtement dur);
  + Propositions d’amélioration pour des tronçons problématiques ou peu intéressants.

Endroits et situations à risque

* **Annoncer** les endroits dangereux ou pouvant créer des conflits (élevage, autres activités de loisirs, trafic, dangers naturels).

Autres tâches

* Participer aux séances, assemblées, cours de formation et de perfectionnement de l’association cantonale

### 4. Assurance / responsabilité

* Les baliseurs sont assurés par l’association faîtière Suisse Rando. L’assurance collective couvre accidents et responsabilité civile.
* Les baliseurs s’engagent à effectuer leurs tâches consciencieusement et en appliquant les prescriptions énoncées au chiffre 6 Bases /instruments de travail.

### 5. Degré d'occupation et indemnisation

* Par ex. nombre d’heures etc.

Une indemnisation financière est versée pour :

* Heures de travail (CHF XX par heure)
* Frais (déplacement, nourriture, téléphone)
* Indemnisation pour la participation à des conférences et assemblées
* Autres (par ex. matériel, outils etc.)

### 6. Bases / Instruments de travail

* Classeur : Formation de base pour les collaborateurs/trices des chemins de randonnée
* Voir document annexe de Suisse Rando : Documents domaine technique

### 7. Profil requis

* Personne polyvalente, habile de ses mains,
* Appréciant la randonnée et le travail en plein air,
* Prête à effectuer régulièrement des tournées de contrôle,
* Prête à intervenir en cas d’évènements exceptionnels (chantiers, évènements naturels),
* Précise dans son travail,
* Ayant des connaissances géographiques de la région,
* Jouissant d’une bonne condition physique,
* Ayant des connaissances dans la lecture de cartes et un bon sens de l’orientation sur le terrain,
* Si possible, ayant des connaissances de base des programmes PC habituels (Word, mail)

### 8. Annexes

* Suisse Rando : Documents domaine technique